

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana -Tanindrazana-Fandrosoana



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

MAIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'URBANISME

SERVICE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT

Autorisation n° **CUA/M.25**
Accordant la **PROROGATION D'AUTORISATION**
à(aux) **GULFSAT MADAGASCAR**
pour les travaux de **Installation d'infrastructure**
pour fibre optique sise dans la Commune Urbaine
d'Antananarivo

LE MAIRE

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi organique n° 2014-018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires complétées par la loi organique n°2016-030 du 23 août 2016;
- Vu la Loi n° 2014-020 du 27 septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées aux modalités d'élection ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes, modifiée et complétée par la loi n° 2018-011 du juillet 2018, par la Loi n° 2021-010 du 5 août 2021, par la Loi n°2023-023 du 31 janvier 2024 et par la Loi n° 2024-002 du 23 février 2024;
- Vu la Loi n° 2014-021 du 12 septembre 2014 relative à la représentation de l'Etat;
- Vu la Loi n°2015-011 du 01 avril 2015 portant statut particulier d'Antananarivo, Capitale de la République de Madagascar;
- Vu la Loi n°2015-051 du 03 février 2016 portant orientation de l'aménagement du territoire;
- Vu la Loi n°2015-052 du 03 février 2016 sur l'Urbanisme et l'Habitat;
- Vu le décret n°2014-1929 du 23 décembre 2014 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la Loi n° 2014-021 du 12 septembre relative à la représentation de l'Etat;
- Vu le décret n°2015-959 du 16 juin 2015 relatif à la gestion financière et budgétaire des Collectivités territoriales décentralisées;
- Vu le Décret n° 2015-960 du 16 juin 2015 fixant les attributions du chef de l'exécutif des Collectivités Territoriales Décentralisées;
- Vu le jugement n°162/25/EL du 17 Janvier 2025 du Tribunal Administratif d'Antananarivo portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales et communales du 11 décembre 2024;
- Vu l'Arrêté municipale n°256 du 25 mars 2025 portant fixation des droits, taxes fiscaux et parafiscaux de la Commune Urbaine d'Antananarivo pour l'exercice 2025;
- Vu l'Arrêté municipale n° 261 du 25 mars 2025 portant adoption du budget primitif de la Commune Urbaine d'Antananarivo pour l'année 2025;
- Vu l'Arrête municipal n° 055/2025/CUA du 19 Février 2025 Fixant L'organigramme de Commune Urbaine d'Antananarivo;
- Vu l'ensemble des pièces produites dans la demande formulée par **GULFSAT MADAGASCAR**, enregistrée sous n° **PRO 022/24** en date du **19/09/2024**;

- Vu l'autorisation n° **779 CUA/M/2022** en date du **28/01/2022** accordant à(la/aux) **GULFSAT MADAGASCAR**;
- Vu l'avis favorable émis par les services techniques municipaux;

AUTORISE :

Article premier : L'autorisation accordée à la Société GULFSAT MADAGASCAR pour les travaux d'installation d'infrastructure pour fibre optique dans la Commune Urbaine d'Antananarivo, est prorogée pour une durée de **un an**.

Article 2 : Le(La,Les) Requéran(t/e/s) est(sont) tenue(s) de verser au regisseur de la Commune institue à cet effet les droits de voirie d'un montant total de **Onze Millions Deux Cent quatre Vingt Mille Ariary (Ar 11.280.000)**.

Article 3 : La délivrance de la présente autorisation n'engage en rien la responsabilité de la CUA, la vôtre, quant à la stabilité des ouvrages, reste pleine et entière ; vous êtes tenus responsables de tous les accidents, dommages, dégâts, pendant et après les travaux.

Article 4 : Il est à votre charge, de remettre en leur état initial, aussitôt les travaux terminés, les zones touchées par vos interventions (accotements, chaussées, les traversées et ouvrages) et ceci suivant les règles de l'art.

Pour ce faire, vous êtes invités à saisir la Direction des Bâtiments et Travaux Publics de la Commune Urbaine d'Antananarivo pour constater et approuver les travaux de remise en état.

Fait à Antananarivo, le

Copie à :

- Monsieur LE PREFET DE POLICE
 « POUR CONTROLE DE LEGALITE »
- Monsieur LE DELEGUE DU 1er ARRONDISSEMENT
 « POUR INFORMATION »

